

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi, 15 décembre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents les membres du conseil :

Le maire, monsieur Raymond Carrier,
Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5

Sont présents les membres du conseil par visioconférence :

La conseillère, madame Madeleine Bouffard, siège #4
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière madame Mélissa Levasseur en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec les articles 152, 153 et 156 du *Code Municipal du Québec*.

Constat du quorum sous la présidence du maire, monsieur Raymond Carrier. Madame Mélissa Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière, est présente ainsi que madame Jacinthe Murray qui assiste en tant que secrétaire de madame Levasseur.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30.

2021-12.211 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PRÉLIMINAIRE :

- Constatation du quorum et ouverture de la séance.
- Lecture et approbation de l'ordre du jour.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

- Adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

SÉCURITÉ

SPORT & LOISIRS

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, comme préparé et lu.

2021-12.212 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024 conformément à l'article 953,1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public d'adoption a été donné le 8 décembre 2021 conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Sainte-Paule adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que ci-dessous :

Investissements	2022	2023	2024
Remplacement d'un ponceau sur le chemin Banville	1 50,000\$		
Bassin de sédimentation sur le chemin Banville	5,000\$	5,000\$	5,000\$
Conversion des lumières du réseau d'éclairage publique au LED	4 000\$	4 000\$	
Plan et devis du nouveau garage municipal	10,000 \$		
Construction du garage municipal	1,000,000\$	500 000\$	
Travaux d'excavation sur le chemin Banville			150,000\$
Réparation de la rue Banville (secteur du garage et du bureau municipal)			100,000\$

QU'un document explicatif du programme triennal d'immobilisation soit publié sur le territoire de la municipalité de Sainte-Paule, le tout conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a été soulevée.

2021-12.213

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 19h58.

Je, Raymond Carrier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

Mélima Levasseur
Greffière-trésorière et directrice générale

Raymond Carrier
Maire